

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0018602

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3486

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZOUAL MOHAMMED

Date de naissance :

1944

Adresse :

DE ROUZ

Tél. : 066 9387993 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Dr. BABOU Balkis

Spécialiste des Maladies

Cardio-Vasculaires Adultes et Enfants

600, Av. Driss Harti 1<sup>er</sup> étage Db. Laâyoune

Cité Djmaâ, Préfecture d'Arrondissement Ben M'sick

Tél. : 05 22 56 70 56 - Urgence : 06 66 54 77 15

Date de consultation : 21/02/2014

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Age: .....  
 Enfant

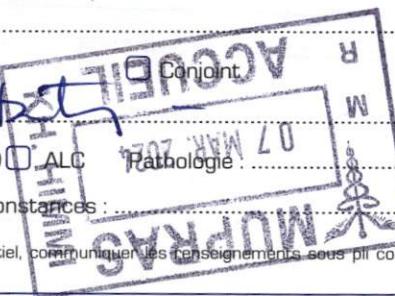
Nature de la maladie :

palpitation

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC  Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

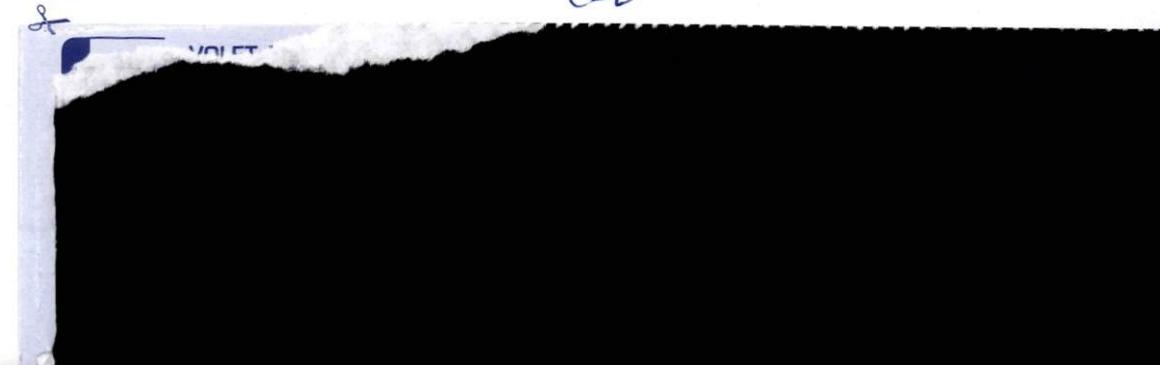


J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DE ROUZ

Le : 04/10/2014

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/02/2024	CS + EGD	BALKIS	300,00	Dr. BALKIS Spécialiste des Médecins Adultes et Enfants Centre de Santé de l'Estuaire d'Antioch - Hôpital Universitaire de Dakar INPE : 062074810

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. S. BENJELLOUN INPE : 062074810	21.02.24	126,30

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Balkis BABOU**

## Spécialiste des maladies

## **Cardio-Vasculaires**

- Echodoppler cardiaque-couleur
  - Holter tensionnel - Holter Rythmique 
  - Epreuve d'effort
  - Spécialiste de la cardiologie pédiatrique
  - Traitement et suivi de l'hypertension arterielle et des dyslipidémies
  - Cardio - Oncologue



الدكتورة بلقيس بابو

## أخصائية أمراض القلب و الشرايين

- الفحص بالصدري بالألوان
  - تخطيط القلب عند المجهود
  - علاج أمراض القلب عند الأطفال والرضع
  - علاج و تتبع أمراض الضغط الدموي
  - وأمراض الكوليستيرول
  - تسجيل الضغط الدموي وبذقات القلب على المدى الطويل
  - علاج أمراض القلب عند مرضى السرطان

الدار البيضاء : ..... Casablanca : .....

Ayoub fatimq

1) - Avlocardyl 40  
isi  $\frac{1}{2}$  cp  $\times$  2/j ejis

8415 Neovimax plus (AS) 2011

~~Dr. BABOU Balkis~~

**NEOVIMAG®**  
**PLUS**

Lot :  
À consommer de  
préférence avant le :  
PPC : 84,50 DH

LOT : NP13  
EXP : 12/26

PER : 23/03/2025  
LOT : AVLOCARDYL 40MG  
CP SEC 850

12  
2025

P.P.V : 41DH80



6 118000 010227



# المختبر المركزي للتحاليل الطبية

LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES MEDICALES

Numéro de demande : 20240228058

Code patient : 20220516021



Résultat d'analyse : Mme AYOUT Fatima

Né(e) le 01-01-1960, âgé(e) de 64 ans

Prélèvement du 28-02-2024 à 12:24

Prescripteur : Dr BABOU BALKIS

Résultats

Normes

Antécédents

## BIOCHIMIE SANGUINE

Indice de lipémie

Limpide

Indice d'hémolyse

Non hémolysé

Indice d'ictère

Non ictérique

16-05-2022

Transaminases GOT (ASAT)

17 UI/L

(<35)

16

(Méthode IFCC, Mindray BS-240-PRO)

16-05-2022

Transaminases TGP (ALAT)

8 UI/L

(<34)

6

(Méthode IFCC, Mindray BS-240-PRO)

Validé par : Dr. Karrat Jawad

LABORATOIRE CENTRAL D'ANALYSES  
MEDICALES PLURIDISCIPLINAIRES

Dr Jawad KARRAT  
Bat. C, Lotissement Annajah, Deroua  
Tél. 0522 51 52 18 / 0667 67 67 11

Page 1 / 1

Résidence Sakane Deroua Batiment C RDC Local 10 Lotissement Annajah Deroua  
Email : contact@laboratoirecentral.ma Web : www.laboratoirecentral.ma

Tél : +212 5 22 51 52 18 Gsm : +212 6 67 67 67 11

CNSS: 2690723 RC: 15485 ICE: 002866635000065 IF: 50375591 Patente: 55801862

Dr BABOU Balkis

Nom : AYOUT FATIMA	Fréquence: 1000Hz	QT Interval: 252ms	Prompt:
Sex: Lit No:	Temps d'écha 13s	QTc Interval: 341ms	
Age: Date: 21/02/2024 16:40:14	FC: 110bpm	P Axis: 64.70;ā	
SN: 000651 Section:	P Interval: 90ms	QRS Axis: 52.70;ā	
Cli No.: CaseNo.:	QRS Interval: 78ms	T Axis: 59.70;ā	
	T Interval: 137ms	RV5/SV1 1.58/0.93mV	
	PR Interval: 122ms	RV5+SV1 2.51mV	

Docteur: Dr. BABOU Balkis  
Spécialiste des Maladies Cardio-Vasculaires, Adultes et Enfants  
800, Av. Driss Herz 1<sup>er</sup> Etage, BP 1000, Laâyoune  
Gare Oued Souf, Préfecture d'Arrondissement, BP 1000, Laâyoune  
Tél. : 05 22 56 76 56 - Uppence 05 22 56 77 15

00:00 AC+DFT+EMG 25mm/s 10mm/mV